



PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du Vendredi 22 Mars 2024

Salle de la Nasse à concepts – 36 rue Saint-Laurent – 25290 ORNANS

La séance est ouverte à 19h15.

Présents :

Francis Caucheteux (Collectif Loue Lison), Nadège Saint-Cluque (Comme 1 Empreinte), Nicole Bernard (GAEC Bernard), Christine Chaillet (Jules et Julie), Caroline Verdenet (La boutique en Aparthé), Rodolphe Chassaing (La Fabrique du Chocolat), Laurence Landler-Hury (L'élégant), Christine Jeanney (Les créations de Christine), L'îlot (Sandrine PERRUT), Brigitte Marion, Valérie Prost (Mibroc-Midéco), Fabienne Rino (Papeterie de la Vallée), Michel Faillenet (Atelier du Peintre), Julie Humbert (Pharmacie Régionale), Marion Renggli (Pharmacie de la Vallée), Bernard Marion (SNCMK1 Tabac loto presse), Marie Vandamme, Elise Bertrand (Hans et Associés), Marielle Nardin, L'Armoire de Yaya, Christophe Thiébaud, Jacques Thouverez (ASO), André Blachon (L'Origine du Temps), Asso Musée du Costume et Patrimoine, Colette Groleau (Déléguée à l'urbanisme - Ville d'Ornans), Patricia Laberterie (Adjointe vie associative et grands événements), Pierre Lièvrement (Directeur général des services de la ville d'Ornans).

Procuration :

Olivier Besançon (Atelier de Coiffure), Raphaël Bourquin (Maison Bourquin), Estelle DUBAIL (Massages Calladhiel), Anne Lise Blanchet (Postscriptum), Sylvie Bourquin (Kosy Bar), Bertrand Blanchet (Karstéo), Yves Larand (Ô Pêcheur), Jean ROCHE.

Excusés : Isabelle Guillame (Maire d'Ornans), Christophe Jouvin (1^{er} Adjoint de la ville en charge du commerce), Philippe Maréchal (Vice-Président de la CCLL), Philippe BOUQUET (Président de l'office de tourisme), Patrick Racine (Les Amis du Musée).

OK Vu le 5.4.24
AB ~

Ordre du Jour :

1. Rapport moral de l'année 2023
2. Rapport financier avec bilan de l'année 2023
3. Cotisations 2023 et 2024
4. Point sur outil chèques cadeaux
5. Point sur outil carte de fidélité
6. Projets et perspectives
7. Budget prévisionnel 2024
8. Questions diverses
9. Election du Conseil d'Administration

Prise de parole du président André BLACHON :

Remerciements à l'ensemble des membres présents (artisans, commerçants, artistes), à la Mairie, à la Communauté de Communes, à l'Office du tourisme, aux associations partenaires et aux bénévoles.

En introduction, André Blachon rappelle que le nombre d'adhérents est en constante augmentation ainsi que le chiffre d'affaires généré avec la carte fidélité.

Il insiste sur le double rôle que joue l'association :

- force de propositions pour améliorer l'environnement du commerce,
- force d'action pour mettre en place des opérations et animations commerciales afin de fidéliser les consommateurs. »

André Blachon souligne les défis importants qui attendent les petits commerces face aux changements de comportement des consommateurs, face à la digitalisation et à l'utilisation d'internet dans les actes d'achats.

Internet représente 15 % du commerce de détail (129 milliards d'euros), avec une progression chaque année de 14 %.

Ce marché a tendance à se concentrer sur de gros acteurs comme « Amazone » qui représente à lui seul 10 % du chiffre d'affaire de ce commerce.

Le petit commerce doit se réinventer, continuer à apporter de la valeur ajoutée à l'expérience de vie en centre-ville, trouver des outils nouveaux et performants, comme par exemple, la nouvelle carte de fidélité « Tip Top » mise en place en ce début d'année.

L'association doit être aussi vigilante à la cohérence et à la diversité du tissu économique.

L'action engagée auprès de la municipalité, afin que celle-ci se dote des outils nécessaires pour préempter les baux commerciaux, est une action de sens pour la préservation du petit commerce.

André Blachon souligne les efforts entrepris par la ville pour la mise en place de ce dispositif et tient à en remercier tous les acteurs.

Il rappelle qu'après 5 années à la Présidence de l'association, il souhaiterait « passer la main».

« 5 années très intéressantes à tous niveaux, un poste plein d'enseignements. Mais une dynamique nouvelle doit s'exprimer, de nouvelles forces doivent prendre le relai pour faire vivre et donner un élan nouveau à l'Association. »

Présentation des Adhérents 2023 :

[Liste des Adhérents : \(Annexe 1\)](#)

Présentation du conseil d'Administration et du bureau

Actuellement composés comme suit :

Conseil d'administration :

1. Nadège SAINTE-CLUQUE
2. Rodolphe CHASSAING
3. Michel FAILLENET
4. Valérie PROST
5. Laurence LANDLER-HURY
6. Raphaël BOURQUIN
7. Nicole BERNARD
8. Elise BERTRAND
9. Marie VANDAMME
10. André BLACHON
11. Christophe JOUVIN (Membre Honoraire / Mairie d'Ornans)
12. Jean-Claude GRENIER (Membre Honoraire /CCLL)
13. Philippe BOUQUET (Membre Honoraire/ OT)
14. Olivier CLOSSON (Membre honoraire / Au Marché d'Ornans)

Le Bureau :

Président : André BLACHON

Vice-Président : Michel FAILLENET

Trésorière : Élise BERTRAND

Vice Trésorière : Marie VANDAMME

Secrétaire : Laurence LANDLER-HURY

Vice-Secrétaire : Valérie PROST

1. Rapport moral de l'année 2023

➤ Au niveau Administratif :

L'organisation interne est en place, la visibilité et la transparence des éléments administratifs sont totales.

➤ Au niveau Juridique :

Récépissé de la Préfecture reçu le 18 Août 2023 validant officiellement les décisions de la dernière assemblée générale. ([Annexe 2](#))

➤ Équipements et investissements :

Pas d'investissement majeur en matériel

Le bureau des commerçants dispose de :

- 1 enseigne buvette Noël
- 1 ordinateur portable
- 1 Machine Hot-Dog
- 1 matériel de reprographie (en leasing)
- 1 vidéoprojecteur
- 1 plastifieuse
- 1 machine à relier
- Tableaux « commerces d'Ornans d'hier et d'aujourd'hui »
- 1 percolateur
- 1 ordinateur PC fixe
- 5 dérouleurs électriques
- 5 sapins artificiels
- 4 grandes guirlandes électriques
- 1 Vitabri

➤ Ressources humaines :

Brigitte Marion a travaillé à mi-temps pour Accor, depuis août 2022.

Nous étions disposés à transformer son CDD en CDI mais Brigitte a souhaité mettre un terme à son contrat. Fin du contrat le Vendredi 16 Février 2024.

➤ Actions, animations et communication :

Organisation de manifestations et animations commerciales :

- Le 8 Avril 2023 : Grand Jeu de Pâques.
- Le 13 Mai 2023 : La fête du Printemps.
- Le 26 Mai 2023 : la Fête des Mères.
- Le 10 Juin 2023 : la Fête des Pères.
- Le 8 et 9 Juillet 2023 : Le Salon des Minéraux.
- Du 30 Octobre au 3 Novembre 2023 : La Fête d'Halloween.
- Du 1^{er} au 3 Décembre 2023 : Le Marché de Noël.
- Du 14 au 24 Décembre 2023 : La quinzaine de Noël.

Actions de Communication :

L'association a œuvré pour accroître la visibilité de nos commerces avec :

- 125 campagnes e-mailing
- 22 campagnes sms

Des campagnes de publicité et des jeux avec des chèques Cadeaux :

- 7 campagnes Mag et Village FM
- 2 campagnes France bleue Radio France
- 1 campagne Est Républicain
- 703 chèques offerts dans le cadre des animations : soit 7030 €

➤ **Réseau et Partenariats :**

- L'Association « les Amis du Musée Courbet »
- Le Musée du Costume et du Patrimoine
- L'Institut Courbet
- Ornans Rose
- L'Association « Au Marché d'Ornans ».
- Les Sapeurs-Pompiers d'Ornans
- X trem Loue
- ASO
- Club Loue Lison
- L'Association MICI
- Collectif Loue Lison
- PSOR

➤ **Relations avec les Institutionnels :**

La Municipalité :

Cession du Marché de Noël de la place Courbet à la ville.
Courrier suite problématique de verbalisation et stationnement en centre-ville.
Mise en place par la ville du dispositif de préemption sur les baux commerciaux.
Demande de subvention dans le cadre de la nouvelle carte de fidélité.
Courrier suite problématique visibilité de certains commerces lors des principales manifestations.

La Communauté de Commune Loue Lison :

Demande aide sur les opérations shopping gagnant de la nouvelle carte de fidélité.

L'Office de tourisme (CODIR) :

Partenariat (convention mise en place) chèques cadeaux.

« Rapport moral soumis au vote et approuvé à l'unanimité »

2. Rapport Financier de l'année 2023

POSTE	CHARGES	DÉPENSES	RECETTES
1	COTISATIONS ADHÉRENTS 2023		11 292,65 €
2	SUBVENTIONS MAIRIE FONCTIONNEMENT		4 020,00 €
2A	SUBVENTIONS MAIRIE ANIMATIONS		5 500,00 €
3	REVENU CARTES DE FIDÉLITÉ		9 879,23 €
4	VENTE CHÉQUES CADEAUX		1 131,77 €
5A	VENTE PRESTATION		449,18 €
5B	VENTE ANIMATION		10 738,00 €
5C	VENTE MARCHANDISES		516,55 €
6	SALAIRE	10 548,63 €	
7	URSSAF	3 284,00 €	
8	AG2R	537,61 €	
9	PETITES FOURNITURES	2 855,42 €	
10	ACHAT MATERIELS	1 938,98 €	
11	ACHAT MARCHANDISES	3 188,48 €	
12	FRAIS TIMBRES ET POSTES	291,64 €	
13	TELEPHONE INTERNET	826,92 €	
14	ASSURANCE	366,47 €	
15	FRAIS COMMUNICATION	9 688,67 €	
16	ANIMATION	13 912,00 €	
17	SPONSORING ET ADHESION	875,03 €	
18	HONORAIRES COMPTABLES	445,20 €	
19-20	FRAIS REPROGRAPHIE	514,88 €	
19-20	LEASING REPROGRAPHIE	754,80 €	
21	PRESTATION INFORMATIQUE	1 008,51 €	
22	FRAIS BANCAIRES	435,24 €	
23	IMPOT TAXE HABITATION	23,00 €	
	DEFICIT		7 968,11 €
	TOTAL	51 495,48 €	51 495,48 €

➤ Point sur la trésorerie au 31 Décembre 2023 :

Caisse d'Épargne compte courant 800560420218 : compte clôturé

Crédit Agricole compte courant 56504707704 :	10 767,11 €
Crédit Agricole compte pivot carte de fidélité 56504707828 :	5 718,78 €
Crédit Agricole Compte CSL 56504711540 :	10 096,38 €
Crédit Agricole Compte Titre :	30,40 €

En caisse au 31.12.2023 : 178,10 €

Total trésorerie : 26 790,77 €

Encours chèque cadeaux :	15 000,00 €
Encours carte de fidélité :	9 557,88 €
<u>Encours Total :</u>	24 557,88 €

Trésorerie réelle : + 2 232.89 €

« Rapport financier soumis au vote et approuvé à l'unanimité »

3. Les cotisations 2023/ 2024

Auto-entrepreneur Pleine Activité : 80 € (90 € en 2023)

Auto-entrepreneur Activité partielle : 60 € (60€ en 2023)

Commerce petite surface, assurance, entreprise, banque : 220 € (200 € en 2023)

Commerce avec carte de fidélité : 190 € (220€ en 2023)

Entreprise saisonnière (Camping, Gîtes, restaurant) : 90 € (90€ en 2023)

Grande surface (supérieure à 400 M2) : 1200 € (1200 € en 2023)

Artisan : 90 € (90 € en 2023)

Associations : 40 € (40 € en 2023)

Bénévole : 15 € (15 € en 2023)

4.Outil chèques cadeaux

4. OUTIL CHEQUES CADEAUX			
	Ventes de chèque cadeau 2023	Montant	%
1	ALSTOM	17 720,00 €	46,97%
2	MAIRIE ORNANS	4 250,00 €	11,27%
3	MAIRIE SCEY MAISIERE	3 830,00 €	10,15%
4	ECOLE SAINTE MARIE MICHEL	2 740,00 €	7,26%
5	MARCHANDS DE BONHEUR	1 800,00 €	4,77%
6	OFFICE DE TOURISME	1 795,50 €	4,76%
8	PARTICULIERS	1 120,00 €	2,97%
7	IMMODOUBS	1 000,00 €	2,65%
9	CCLL	600,00 €	1,59%
10	BCMO	500,00 €	1,33%
11	ATELIER DE COIFFURE	450,00 €	1,19%
23	GAS VALLEE	400,00 €	1,06%
12	TRIATLOUE	250,00 €	0,66%
13	L'ORNANAISE	200,00 €	0,53%
14	PHARMACIE BALTAT	180,00 €	0,48%
15	AMICALE DONNEURS SANG	180,00 €	0,48%
16	ITW RIVEX	150,00 €	0,40%
17	L'ORIGINE DU TEMPS	160,00 €	0,42%
18	ASPM	100,00 €	0,27%
19	TENNIS CLUB	100,00 €	0,27%
20	MAIRIE MONTEGSOYE	90,00 €	0,24%
21	MUSEE COSTUME	60,00 €	0,16%
22	APE PTITE LOUE	50,00 €	0,13%
		37 725,50 €	100,00%

5. Outil Carte de fidélité :

➤ Commerçants ayant adopté la carte de fidélité en 2023

1. Jules et Julie
2. La Fabrique du Chocolat
3. Marc Optique
4. Librairie Papeterie de la Vallée
5. Gaec Bernard
6. Atelier de Coiffure
7. Mademoiselle
8. Comme une empreinte
9. L'Origine du temps
10. Au Poulet Gourmand
11. Resto le France
12. L'îlot
13. La boutique en Aparthé
14. Maison Bourquin
15. L'Elégant
16. Aquaterre (depuis janvier 2023)
17. Chez Marius (depuis février 2023)

➤ Les chiffres sur 10 ans de carte de fidélité :

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Cartes distribuées	341	479	480	209	204	220	318	771	880	1149
Clients actifs sur l'année	2013	2073	1946	1667	1798	1820	2002	2135	1761	1149
% clients actifs / total clients	39,81	43,98	45,96	44,41	50,75	54,49	64,17	76,2	86,71	99,91
Clients ayant effectué 1 transaction	399	435	430	321	299	316	374	444	486	433
Clients ayant effectué de 2 à 5 transactions	680	748	650	615	600	592	658	742	636	523
Clients ayant effectué plus de 5 transactions	934	890	866	731	899	912	970	949	639	193
Clients fréquentant 1 magasin	714	810	811	653	699	687	777	854	742	612
Clients fréquentant de 2 à 5 magasins	1113	1133	1021	887	962	974	1024	1071	892	515
Clients fréquentant de 6 à 10 magasins	182	130	113	125	137	154	190	196	125	22
Nombre d'achats effectués	16495	14450	13745	12913	17433	16878	18695	18935	13435	4047
Panier moyen par achat	52,26	56,87	56,16	49,2	40,01	41,42	41,98	41,65	40,43	51,85
CA TTC réalisé avec la carte	861951,3	821820,5	771951,91	635313,28	697476,17	699096,5	784762,14	788712,24	543238,98	209856,03
Ch d'affaires moyen par commerce	50703,02	48342,38	51463,46	42354,22	46498,41	41123,32	41303,27	37557,73	28591,53	13990,4
Nombre d'ouvertures de compte	230	279	234	122	157	178	292	525	520	337
Revenus association	8626,36	8224,59	7727,26	6085,41	4427,63	2099,41	2349,13	2332,78	1634,93	631,3
Frais Gestion CEV	6032,98	5751,54	5403,52	4446,35	4882,93	4899,36	5480,68	5439,13	3805,26	1470,14

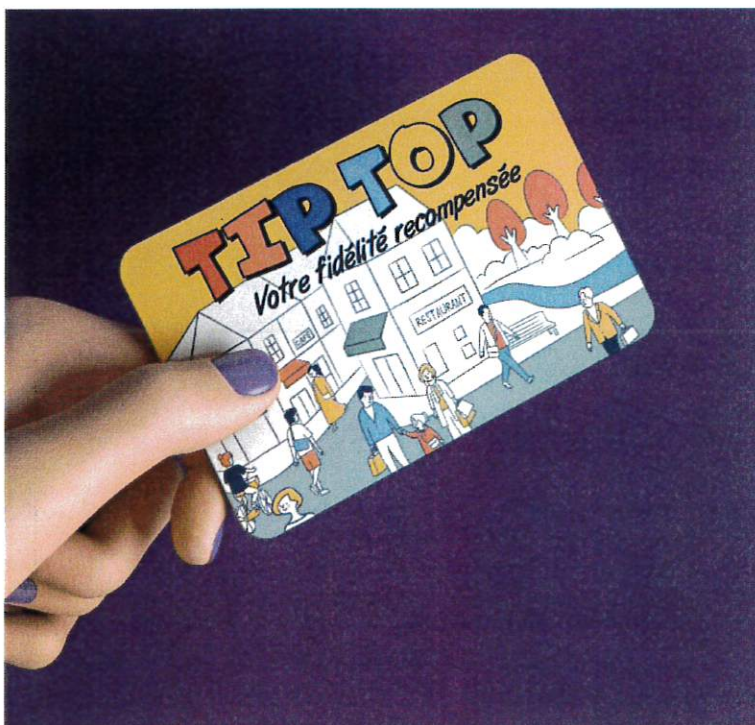
André précise :

« Depuis trois ans le chiffre d'affaires généré par la carte de fidélité est en constante progression avec un record atteint pour l'année 2023 de **86 1952 €**.

La création de nouveaux « adhérents carte de fidélité » est également à un niveau important ; ce qui marque une volonté des commerçants de faire vivre cet outil qui est gagnant/gagnant pour tous.

En conséquence les revenus générés par la carte de fidélité pour l'Association atteint également un niveau record de plus de 8600 €.»

Mise en place de la nouvelle carte de fidélité « Tip Top » le 1^{er} Janvier 2024



« Les niveaux des prélèvements baissent pour les commerçants »

Commerces non alimentaires :

Taux passe de 5 % à 4,5 %
3% pour le client
1,5 % pour Acc 'or

Commerces alimentaires :

Taux passe de 3 % à 2,5 %
1% pour le client
1,5 % pour Acc 'or

Abonnement système Fidélitab « Tip Top »

24 €/ mois

Subvention de la Municipalité d'Ornans :

Après une première rencontre avec la Mairie d'Ornans, Isabelle Guillame (Maire) et Christophe Jouvin (1^{er} Adjoint) se sont engagés à soutenir ce nouveau système de fidélisation par le financement du matériel pour les commerçants adhérant au système carte de fidélité.

Le prix d'un scanner douchette est de 78 €, le prix d'un téléphone portable adapté au système « Tip Top » est de 180 € ;

André Blachon au nom des commerçants concernés tient à remercier la ville pour cet effort et cette marque d'engagement de soutien au petit commerce.

Subvention de la Communauté de communes Loue Lison :

La volonté d'ACC'OR est aussi de développer la carte de fidélité sur le territoire Loue Lison.

Ce système doit permettre de capter, de fidéliser la clientèle du territoire pour éviter dans la mesure du possible, la fuite des consommateurs sur les zones d'attractions commerciales comme Valdahon, Besançon, Pontarlier ;

Une première réunion a eu lieu à Amancey en septembre 2023 en Présence de Philippe Maréchal (en charge de l'économie à la CCLL), avec Valérie Prost et André Blachon. Le projet a suscité un vif intérêt et un soutien de principe.

Dans un deuxième temps, le Mercredi 31 Janvier 2024, André Blachon a présenté un exposé avec prévisionnel devant la commission économique de la CCLL afin de démontrer l'intérêt d'étendre la carte au territoire Loue Lison.

La volonté de l'Association ACCOR était d'obtenir une aide pour mettre en place des actions commerciales en lien avec la carte de fidélité.

Ces actions appelées « shopping gagnant » étaient le moyen d'inciter le consommateur à utiliser sa carte « Tip Top » et aux commerçants de voir le flux de clientèle augmenter.

L'utilisateur de la carte se voyait crédité de 10,00 € automatiquement sur sa carte « Tip Top » à partir de 100,00 € cumulés d'achats sur une journée définie.

Après un accord de principe, lors de la présentation de ce projet devant cette commission économique, le conseil communautaire a émis un avis favorable quant au versement d'une subvention de 5000,00 € via l'office de tourisme.

Cet avis favorable a été obtenu :

- au regard des arguments exposés en lien avec la progression du CA généré par la carte de fidélité,
- à l'ambition intercommunale de ce projet,

mais surtout

- à la volonté d'équité de traitement des commerçants de la CCLL.

Le conseil communautaire précise : « la subvention proposée doit être affectée à l'équipement des nouveaux commerçants afin que ceux-ci puissent bénéficier des mêmes avantages financiers que ceux déjà équipés »

André Blachon souligne que ce n'est pas ce qui avait été initialement demandé et soumet à l'Assemblée générale la question d'accepter ou non le principe de cette subvention.

A l'unanimité, l'assemblée générale vote pour cette aide et remercie les élus du conseil communautaire pour leur décision.

6.Projets et perspectives :

Samedi 11 Mai 2024

Fête du Printemps avec Marché aux plantes

(Journée piétonne, animations de rue, buvettes, concerts...)

en partenariat avec l'Association Au Marché d'Ornans, SHOPPING GAGNANT

Du 20 au 25 Mai 2024

Fête des Mères (Dimanche 26 Mai)

Animation commerciale / 600 € de chèques cadeaux à gagner

Du 11 au 15 Juin 2024

Fête des Pères (Dimanche 16 Juin)

Animation commerciale / 600 € de chèques cadeaux à gagner

Samedi 6 et dim. 7 Juillet 2024

Salon des Minéraux / 3^{ème} Édition

Jeudi 15 Août 2024

Rue en Scène / Grande Fête de l'été

Du Jeudi 24 octobre au 31 Octobre 2024

Halloween (Jeudi 31 Octobre)

4^{ème} animation commerciale SHOPPING GAGNANT

Du Mardi 10 au Mardi 24 Décembre 2024

Noël à Ornans, Noël gagnant / SHOPPING GAGNANT

7.Prévisionnel :

	CHARGES	DÉPENSES	RECETTES
1	COTISATIONS ADHÉRENTS 2023		12 650,00 €
2	SUBVENTIONS MAIRIE FONCTIONNEMENT		8 040,00 €
3	SUBVENTIONS MAIRIE ANIMATIONS		4 000,00 €
4	SUBVENTION MAIRIE MATERIEL CARTE TIP TOP		2 000,00 €
5	SUBVENTION CCLL CARTE TIP TOP		5 000,00 €
6	AIDE CREDIT AGRICOLE CARTE TIP TOP		1 200,00 €
7	ANIMATION RECETTE (Marché de Noel, Printemps, Minéraux)		3 000,00 €
8	REVENU CARTES DE FIDÉLITÉ		13 650,00 €
9	VENTE CHÈQUES CADEAUX		1 100,00 €
10	SALAIRE	10 500,00 €	
11	URSSAF	3 500,00 €	
13	PETITES FOURNITURES	2 000,00 €	
14	ACHAT MATERIELS	500,00 €	
15	FRAIS TIMBRES POSTES, TELEPHONIE INTERNET	1 200,00 €	
17	ASSURANCE	370,00 €	
18	FRAIS COMMUNICATION	8 240,00 €	
19	ANIMATION	16 600,00 €	
20	SPONSORING ET ADHESION	800,00 €	
21	HONORAIRES COMPTABLES	600,00 €	
22	FRAIS REPROGRAPHIE ET LEASING MATERIEL	1 400,00 €	
24	PRESTATION INFORMATIQUE	500,00 €	
25	FRAIS BANCAIRES	300,00 €	
26	IMPOT TAXE HABITATION	30,00 €	
	EXCEDENT	4 100,00 €	
		50 640,00 €	50 640,00 €

« Prévisionnel soumis au vote et approuvé à l'unanimité »

8. Questions diverses :

1. Politique de verbalisation de la Municipalité
Bernard MARION évoque son altercation avec un policier municipal et exprime son exaspération devant le zèle excessif des policiers municipaux dans l'exercice de leur fonction.
André Blachon évoque les courriers déjà envoyés à la municipalité et restés à ce jour sans réponse. Solution attendue : moins de zèle, et mise en place d'un système spécifique commerçant (badge).
Bernard MARION exprime également son mécontentement quant à la tenue de la fête foraine sur la place Courbet. Cette fête foraine entraînant une réduction des places de parking.
2. Francis CAUCHETEUX demande si une décision a été prise quant à l'embauche prévue. Réponse du Président : un certain nombre de candidatures ont été reçues. La décision sera prise par le futur Conseil d'Administration.
3. Patricia LABERTERIE précise que la municipalité a décidé de fermer la place Courbet depuis la brasserie Ô Pêcheur jusqu'à la place du Jura, lors des journées festives et piétonnes. Elle donne ensuite le programme des animations prévues par la Municipalité en 2024.
4. Pierre LIEVREMONT évoque les travaux de rénovation du CAL et la possibilité d'une indisponibilité de cette salle, pour les futurs événements de la période estivale 2024.
5. Brigitte MARION évoque le résultat mitigé de l'animation « Enigmes de Noël » obligeant les clients à se rendre dans toutes les boutiques pour jouer et qui n'a pas suscité l'intérêt escompté.
6. Valérie Prost (Mibroc-Midéco) évoque sa problématique d'être « en dehors » des événements Art et Artisanat, et marché de Noël. Le centre de la place Courbet étant entièrement fermé, les commerces en bordure (L'ilot, Esprit Zen, la Brocante), ne bénéficient pas du passage des visiteurs ni des animations.

9. Élection du Conseil d'administration :

Se présentent :

1. André Blachon
2. Rodolphe Chassaing
3. Nadège Sainte-Cluque
4. Marie Vandamme
5. Valérie Prost

6. Christine Jeanney
7. Elise Bertrand
8. Michel Faillenet
9. Raphaël Bourquin
10. Brigitte Marion

ANNEXE 1.

1.Aquaterre 2.Atelier de Coiffure Olivier Besançon 3.Chaussez-moi 4.Chez Marius 5.Comme une Empreinte 6.Espace Mod' 7.Esprit Zen 8.Gaec Bernard 9.Informatique et tech 10.Jules et Julie	11.La Boutique en Aparthé 12.La Fabrique du Chocolat 13.L' Armoire de Yaya 14.L'Épicerie des 4 rues 15.L'Élégant 16.L'Origine du Temps 17.Mademoiselle 18.Maison Bourquin 19.Marc Optique 20.Massage Calladhiel
21.Mibro-Midéco 22.Papeterie de la Vallée 23.Perrad Boulangerie 24.Pharmacie de la Vallée 25.Pharmacie Régionale 26.Tabac Presse loto 27.U-Express 28.Resto le France 29.Atelier F. Laude 30.Canoé Café	31.La Cascade 32.Le Chavot 33.Le Kosy Bar 34.Les Tanneries 35.L'îlot 36.Loue à la Bouche 37.O Pêcheur 38.4 As kebab 39.Sucres Charles 40.CRM Motoculture
41.Garage Peugeot 42.Akila – SAS Kalahari 43.Camping Roche d'Ully	55.Karstéo Bertrand Blanchet 56.ASO 57.Ornans Rose

44.Camping le Chanet	58.Au Marché d'Ormans
45.Hôtel de France Reflet Loue	59.Collectif Loue Lison
46.ABC Assurances	60.Institut Gustave Courbet
47.Dupont Publicité	61.Les Amis du Musée
48.Hans et Associés	62. Le Musée du Costume et du Patrimoine
49.Simon Graphic	63. Bernard Roche
50.Atelier Michel Faillenot	64.Isabelle Laffly
51.Atelier Gustave Lafond	65. Brigitte Marion
52.Les créations de Christine	66. Marie Vandamme
53.Postscriptum	67. Christophe Thiébaud
54.Soph'Lin gette pas l'éponge	

(Annexe 2)



PREFET DU DOUBS

Sous-Préfecture de Pontarlier
Bureau des associations
69, rue de la République
BP 249
25304 PONTARLIER CEDEX
03.81.39.81.39

Le numéro
W251003712 est à
rappeler dans toute
correspondance

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W251003712**

Ancienne référence
de l'association :
0251004131

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de Pontarlier

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **18 août 2023**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

ASSOCIATION COMMERCIALE DU CANTON D'ORNANS - ACC'OR

dont le siège social est situé : Office de tourisme
7 rue Pierre Vernier
25290 Ornans

Décision(s) prise(s) le(s) : **23 mars 2023**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

*Pour le Sous-Préfet de Pontarlier
Le Secrétaire Général*

Hervé DEBRUYCK

Pontarlier, le 18 août 2023

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 9 - al 1

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5

NOTA

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.